

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0763_AL_RD301_MAISOD
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 24 avril 2024 par laquelle Monsieur le Maire de la commune de MAISOD sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 301 au droit des parcelles cadastrées section AD n° 12 et 13 situées lieu-dit « Fréniat », commune de MAISOD hors agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 06 juin 2024, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points A – B – C – D et E figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite du domaine public fixée par le présent arrêté ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de MAISOD pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Projet de création d'un point d'eau incendie

Ind B - 22/06/2018

Référence du projet : Cne Maisod -DECI- Projet 02- 2023-11-10

Autorité en charge du service public de la DECI

Raison sociale : **Commune de Maisod - Mairie – 270, rue du Pont de la Pyle**

39260 MAISOD

Représentée par : M. Michel BLAZER - Maire

Personne pouvant apporter des renseignements complémentaires sur ce projet :

Eric DAVID : 06 81 41 87 12

Objectif du PEI :

Couverture des structures bâtementaires lieu-dit « Fréniat » actuellement insuffisante en application des grilles de couverture du RDDECI

 Structure(s) bâtementaire(s) concernée(s)

Situation de la couverture actuelle

Aucun point d'eau incendie



Descriptif du projet de PEI :

Création d'une aire d'aspiration et d'une réserve artificielle enterrée d'aspiration conforme au RDDECI

Type : Réserve artificielle enterrée

N° d'identification si existant :

Commune d'implantation : Maisod

Statut : Public

Situation précise : lieu-dit « Fréniat »

Coordonnées (système géographique- degrés décimaux): Latitude : 46.487076 °

Longitude : 5.690624 °

xxx m

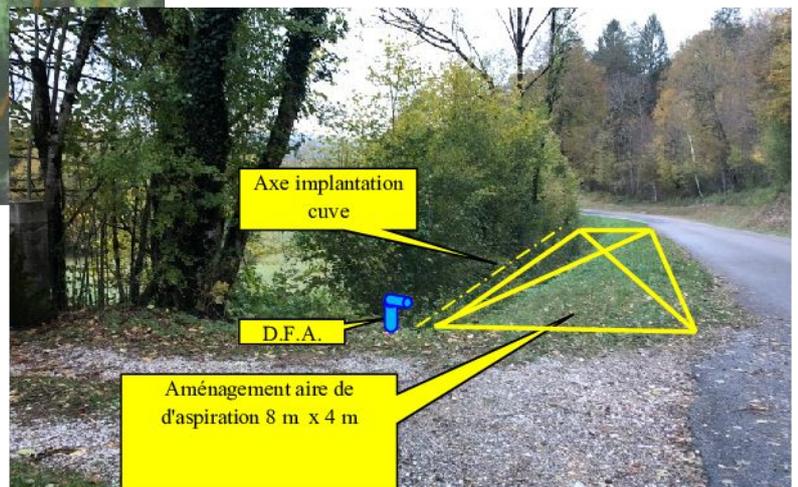
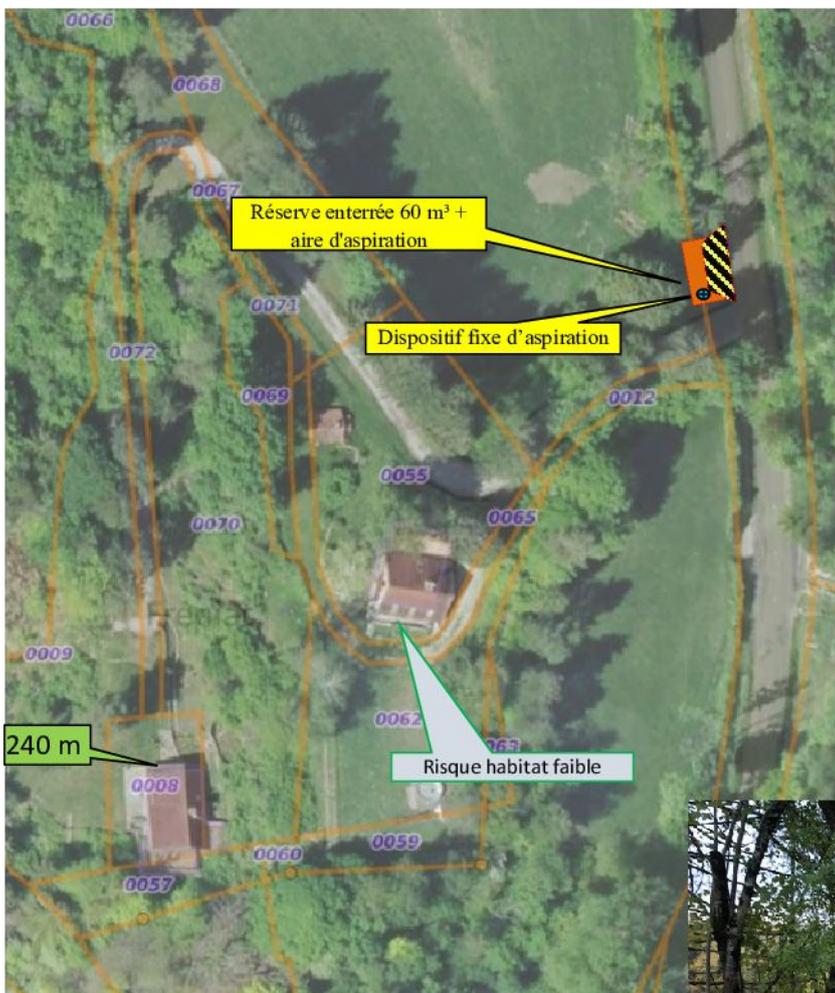
Distance par rapport aux bâtiments à couvrir :

Situation foncière :

Terrain départemental et privé à acquérir

Alimentation /réalimentation :

A définir suivant possibilité



De : Jean-Philippe GARDAZ (ADJ) <jpgardaz@sdis39.fr>

Envoyé : mercredi 29 novembre 2023 14:16

À : david.eric@wanadoo.fr

Cc : Nicolas CHARLES-DEFrance (LTN) <ncharles-defrance@sdis39.fr>; Ferjeux BUNOD (SCH) <fbunod@sdis39.fr>

Objet : RE: Cne MAISOD- Sollicitation avis création point d'eau incendie

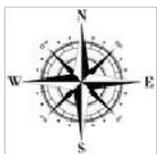
...

Pour le projet n°2 concernant la création d'une réserve enterrée de 60m³ sur la commune de Maisod, je n'émet aucune remarque à condition que les travaux soient effectués en conformité avec le RDDECI.

Cordialement,



Adjudant Jean-Philippe GARDAZ
Prévisionniste secteur Sud / CSP Saint-Claude
03.84.45.12.32 / 06.09.09.16.26



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

